

JUMELAGE DE MOTS

Associez les mots à leur définition en écrivant le numéro de la définition à côté du mot correspondant.

Tricorne _____

Pages de l'Assemblée
législative _____

Masse _____

Le Règlement _____

Journal des débats _____

Bulletin de vote _____

Assemblée
législative _____

Conseil des
ministres _____

Démocratie _____

Quorum _____

Caucus _____

Cabinet fantôme _____

1. Système de gouvernement dans lequel les citoyens élisent des représentants qui gouvernent et prennent des décisions en leur nom.

2. Un groupe de députés de l'opposition qui suivent et critiquent les politiques et les actions du Conseil des ministres.

3. Des élèves de septième et huitième années qui travaillent dans la Chambre de l'Assemblée législative.

4. Utilisée lors d'une élection, c'est une feuille qui présente les noms des candidats.

5. Le nombre minimum de députés qui doivent être présents dans la Chambre pour qu'une séance de l'Assemblée puisse avoir lieu.

6. Un style de chapeau à trois cornes porté par le président de l'Assemblée et le Greffier.

7. Les règles de procédure appliquées lors des débats dans l'Assemblée législative de l'Ontario.

8. Une idée introduit à l'Assemblée législative qui vise à créer une nouvelle loi. Ceci passe par trois lectures, est débattu et est mis aux voix avant de devenir loi.

9. Une réunion de députés ayant le pouvoir de créer ou modifier des lois.

10. Les personnes qui ont le droit de voter au cours d'une élection.

11. La région représentée par un député.

Électeurs _____

**Circonscription
électorale** _____

Greffier _____

Comité _____

Débat _____

**Chambre
législative** _____

Président _____

Projet de loi _____

12. Le compte rendu officiel des travaux de la Chambre, également appelé Hansard.

13. Un groupe de députés du gouvernement choisis par le premier ministre pour être responsables de différents ministères, tels que la santé et l'éducation.

14. Assis sur un fauteuil, ce député préside les débats dans la Chambre. Il maintient l'ordre et conseille les autres députés sur les règles de l'Assemblée législative.

15. Un petit groupe de députés, représentant chaque parti politique, qui étudie en détail des projets de loi.

16. La grande salle où les députés se réunissent pour débattre et voter des projets de loi.

17. Un groupe de députés qui appartiennent au même parti politique.

18. Cette personne est experte dans le domaine des règles et procédures parlementaires et conseille le président de l'Assemblée et les députés ; est chargé du dépouillement des votes et s'occupe du minutage durant les débats.

19. Une séance de l'Assemblée où les députés discutent sur un sujet précis, pendant laquelle on présente de différents arguments.

20. Un long bâton qui représente l'autorité du président de l'Assemblée.

JUMELAGE DE MOTS

Reponses

Tricorne 6

Caucus 17

Pages de l'Assemblée
législative 3

Cabinet fantôme 2

Masse 20

Électeurs 10

Le Règlement 7

Circonscription
électorale 11

Journal des débats 12

Greffier 18

Bulletin de vote 4

Comité 15

Assemblée
législative 9

Débat 19

Conseil des
ministres 13

Chambre législative 16

Démocratie 1

Président 14

Quorum 5

Projet de loi 8